

Annexe n°6

Répartition des rôles

Etape	Action	Porteur de l'action
Phase préalable	Désigner une équipe d'AMO	Collectivités
	Réaliser une étude multicritères	Opérateur / AMO
	Valider l'opportunité d'une procédure de carence	Collectivités
Phase préparatoire	Réaliser l'étude de calibrage	AMO
	Se doter d'un conseil juridique	Collectivités
	Organiser le pilotage et les partenariats nécessaires à la bonne marche de la phase suivante	Collectivités
	Amorcer les premières actions de gestion transitoire	Collectivités
	Appuyer les Collectivités dans la préparation de certaines démarches juridiques (désignation d'un administrateur provisoire, instauration d'un DPUR, convention de portage, requête en vue de la désignation d'experts, identification des copropriétaires, concession...)	AMO / conseil
Phase opérationnelle	Lancer la phase en amont de l'arrêté préfectoral portant la DUP Carence (dossier "projet simplifié", arrêté de mise à disposition du public)	Collectivités
	Choisir le maître d'ouvrage, qui peut être différent de celui ayant piloté la phase préparatoire	Collectivités
	Réaliser les travaux nécessaires au fonctionnement en sécurité de l'immeuble tant qu'il est encore occupé, même partiellement	Collectivités / concessionnaire
	Mettre en œuvre les relogements et l'accompagnement social afférent	Collectivités / concessionnaire

	Procéder à l'ensemble des acquisitions	Collectivités / concessionnaire
	Réaliser les travaux préparatoires nécessaires à la cession du terrain viabilisé ou du bâtiment à réhabiliter au maître d'ouvrage pressenti	Collectivités / concessionnaire
	Réaliser les cessions	Collectivités / concessionnaire
	Poursuivre les actions de gestion transitoire	Collectivités / concessionnaire